

## BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTRÉAL

## SOMMAIRE :

Séances des 14 et 28 Octobre — Revue Commerciale. — Cours des Valeurs. — L'école technique de Montréal. — Les vins français au Canada. — Lettre d'Ottawa. — La marine marchande du Canada. — L'Union Nationale Française. — Les farines canadiennes. — La morue terreneuviennne. — Ça et là. — Nouvelles et informations.

### Un nouveau Service Postal Franco-Canadien

Au moment de mettre sous presse nous lisons dans un journal quotidien de Montréal, *Le Canada*, l'information suivante, sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro :

“ M. Millerand, ministre des travaux publics, postes et télégraphes, a été autorisé par le Cabinet à organiser un service postal maritime entre la France et le Canada, tel que prévu dans le traité franco-canadien ”.

### Séance du 14 octobre 1909

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Chevalier, président.

Sont présents :

MM. Em. Robiquet, vice-consul de France ; C. R. des Isles, membre d'honneur ; C. A. Chouillou, T. de la Casinière, C. Dulieux, L. Fréchon, C. Galibert, A. Goblet, G. Husson, R. Pasquin, A. F. Revol, secrétaire, E. Rampon, R. Robin, G. Vennat.

Sont également présents :

MM. André Pelletan, ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole des Mines de Paris, chargé de mission par le gouvernement français, de passage à Montréal, A. V. Roy, membre adhérent ; Chamouton, J. Prévot, P. Pelgrain de Lestang.

M. le Consul de France, qui est en voyage, est excusé.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Président souhaite une cordiale bienvenue à M. André Pelletan, l'assurant que la Chambre de Commerce Française de Montréal, s'estime fort honorée de l'avoir pour hôte.

M. Pelletan répond qu'il est très heureux de se trouver

au milieu des compatriotes éminents qui personnifient le commerce français sur cette terre lointaine.

J'ai dit “ terre lointaine ” et non pas “ terre étrangère ”, ajouta-t-il, car je constate que l'on a conservé ici les traditions françaises, et que les Canadiens sont restés Français par le cœur et l'esprit.

M. Pelletan n'a encore vu que Montréal depuis qu'il a mis le pied sur le sol canadien, mais il se déclare frappé par la vitalité prodigieuse de cette grande cité commerciale et industrielle, et par l'importance qu'ont déjà atteinte ses jeunes écoles (Polytechnique et High Technical and Commercial School).

C'est, dit-il, un pays qui n'a pas encore atteint son entier développement économique et qui reste ouvert à toutes les affinités, mais plus particulièrement à l'influence du génie français, qui brille aujourd'hui d'un incomparable éclat au cours de la période de rénovation et de progrès que traverse notre patrie.

Il termine en souhaitant que, bientôt, une ligne de navigation directe entre la France et le Canada augmente la force du courant déjà accentuée qui amène sur les rives du Saint-Laurent les capitaux et les produits industriels français, accompagnés d'hommes actifs et entrepreneurs, qui recevront ici un accueil fraternel.

Après avoir remercié M. Pelletan de ses souhaits, dont la réalisation intéresse au premier chef les Français fixés au Canada, M. le Président dit à notre hôte distingué que son étonnement serait grand s'il lui était loisible de visiter, comme il vient de le faire lui-même pendant quatre semaines, les riches régions agricoles de l'Ouest canadien où il a vu, nous dit-il, des champs de blé à perte de vue entourant de belles fermes qui rappellent notre Beauce française ; le défrichement des terres incultes s'y poursuit avec une grande activité et la culture se fait au moyen d'instruments aratoires les plus modernes et les plus perfectionnés.

Les villes naissent et croissent dans l'Ouest avec une prodigieuse rapidité ; Calgary, par exemple, qui n'était qu'un gros village il y a une dizaine d'années est aujourd'hui un important centre de distribution régional.

M. Chevalier ajoute qu'il a également constaté au cours de son voyage les progrès de l'automobilisme ; il a parcouru deux cents milles en deux jours en automobile dans des conditions favorables.

D'une manière générale, les routes, quoique rudimentaires, se prêtent fort bien à la circulation de ces véhicules, sauf à la fonte des neiges et après de grandes pluies.

Il a été délivré dans la province du Manitoba 800 permis de circulation pour automobiles, et dans la province de l'Alberta 200 ; elles sont presque toutes de marque américaine. M. le Président estime que l'industrie française de l'automobile pourrait trouver un débouché pour ses produits. Il faudrait, dit-il, que les machines fussent à la fois robustes, légères et d'un maniement facile, car les chauffeurs ne paraissent pas fort expérimentés. Il faudrait surtout que l'écartement des roues soit un peu plus grand que la normale pour donner plus de stabilité.

L'on passe ensuite à l'ordre du jour :

Lecture du procès-verbal.

Lecture de la correspondance.

Election d'un membre actif.

Election d'un conseiller.

Election de membres adhérents.

Questions diverses.

#### LECTURE DU PROCÈS-VERBAL : —

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

#### CORRESPONDANCE : —

Depuis la dernière séance, la Chambre a reçu 35 lettres et en a envoyé 96.

Cette correspondance comprenait, notamment :

Une adhésion de membre actif.

Quatre adhésions de membres adhérents.

Trois démissions.

Deux demandes de renseignements confidentiels.

Deux demandes d'agents, l'une pour le fromage de Roquefort, l'autre pour les vins d'Espagne.

Six demandes de renseignements commerciaux et débouchés : liège et bouchons, broserie, sucres, beurres, vins, chocolats, bonbons, draps, moutardes, huiles d'olive, conserves alimentaires, huile de Tunis.

Une demande de représentation dans les fourrures.

Deux lettres relatives à des litiges.

Une demande de procurer un employé.

Une lettre d'un compatriote désirant se fixer au Canada.

Une lettre de l'Union des Chambres de Commerce françaises relative au Congrès de Bruxelles de 1910.

Et différentes autres lettres traitant de questions de publicité, des accusés de réception, des envois de catalogues, etc., etc.

#### ELECTION D'UN MEMBRE ACTIF : —

M. Emile Mériot, représentant la maison Péliçon Père et Cie, de Cognac, demeurant à Montréal, 6a, rue Bishop, est élu membre actif à l'unanimité.

#### ELECTION D'UN CONSEILLER : —

M. J. Salone ayant quitté Montréal et donné sa démission de membre actif, ne peut remplir ses fonctions de conseiller. Il est donc procédé à son remplacement et M. R. Pasquin est désigné à l'unanimité pour lui succéder.

#### ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ARBITRAGE : —

Comme conséquence de l'élection de M. Pasquin aux fonctions de conseiller, le siège qu'il occupait au conseil d'arbitrage se trouve vacant et une élection devient nécessaire pour y pourvoir. M. J. T. Mallet est unanimement nommé membre du conseil d'arbitrage.

#### ELECTIONS DE MEMBRES ADHERENTS : —

Cinq nouveaux membres adhérents demandent leur admission. Ce sont :

M. Guichard-Potheret & Fils, vins de Bourgogne, à Chalon-sur-Saône.

MM. A. Milland, M. Rollet & Cie, fabricants de rubans et velours, 4, Place Mi-Carême, à St-Etienne.

M. Jules Prévot, négociant en vins, (de la maison Vianne Lazare, de Bordeaux), 1341, rue des Erables, Montréal.

M. P. Pelgrain de Lestang, ingénieur, 275a, rue St-André, Montréal.

M. J. Salone, de la maison Révillon Frères, 77, rue de Rivoli, Paris.

#### QUESTIONS DIVERSES : —

Une lettre de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat relative à la participation de notre Compagnie au deuxième Congrès des Chambres de Commerce qui doit avoir lieu à Bruxelles en 1910, et aux questions à traiter à ce congrès, est référée au Bureau de la Chambre qui fera rapport à la prochaine séance.

M. Chouillou communique à la Chambre une facture que lui a envoyée une maison de commission du Havre pour effectuer le transit et la réexpédition de trois caisses de sirop d'érable, d'une valeur maxima de soixante francs. Cette facture s'élève à cinquante-sept francs et quatre-vingt-quinze centimes, pour transport et menus frais, chiffre excessif, et son contenu est presque dérisoire par la multiplicité des détails et par l'exagération des sommes réclamées pour d'infimes services.

M. Chouillou ajoute que des charges aussi exorbitantes sont de nature à causer un grave préjudice au commerce français et contribuent à éloigner le transit par les ports français pour le porter vers les ports étrangers.

Après discussion, il est décidé de transmettre copie de cette facture à la Chambre de Commerce du Havre et à l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat, en leur faisant part des appréciations qui viennent d'être émises.

La Chambre accuse réception d'un exemplaire de la *Revue Franco-Américaine*, contenant un article de M. J. A. Lefebvre, intitulé : "L'eau monte !" sur lequel son auteur désire attirer l'attention de notre Chambre.

Les cours d'anglais n'étant pas encore commencés faute d'un local convenable, il est décidé de s'adresser à L'Union Nationale Française pour lui demander de mettre l'une de ses salles à notre disposition. M. Revol est chargé de cette démarche et de s'entendre avec cette Société sur tous les points de détail.

Puis la séance est levée à cinq heures et vingt minutes.

## Séance du 28 octobre 1909

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Chevalier, président.

Sont présents :

M. J. de Loynes, consul général de France ; MM. C. R. des Isles, membre d'honneur ; E. Bernard, P. Brisset des Nos, C. A. Chouillou, L. Fréchon, C. Galibert, A. Goblet, G. Husson, F. LeBailly, T. J. Mallet, R. Pasquin, R. Robin.

ORDRE DU JOUR : —

Lecture du procès-verbal.

Lecture de la correspondance.

Election de membres adhérents.

Congrès de Bruxelles (1910).

Rapport sur cours d'anglais.

Questions diverses.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire, M. A. F. Revol, s'excusant de ne pouvoir assister à cette séance, ayant été obligé de partir en France le 27 courant.

Comme conséquence de cette absence, M. le Président propose la nomination d'un secrétaire intérimaire pour remplacer M. Revol, jusqu'à son retour, et suggère que M. A. Goblet soit investi de ces fonctions. La suggestion de M. le Président est approuvée et M. Goblet est nommé secrétaire intérimaire, pendant l'absence de M. Revol, à l'unanimité.

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL : —

Le procès-verbal de la précédente séance est ensuite lu et adopté sans observations.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE : —

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler la correspondance n'a pas été volumineuse ; nous avons reçu 34 lettres et nous en avons envoyé 39.

Parmi les lettres reçues se trouvent :

Deux demandes d'adhésion comme membres adhérents.

Quatre demandes d'agents : liqueurs, conserves de fruits, cognac, haricots, lentilles, noix.

Un marchand de Vancouver demande l'agence d'une maison française de modes.

Un exportateur de bois canadien demande l'adresse de marchands de bois français.

Un importateur français demande à être mis en rapport avec un exportateur canadien de pea-beans.

Une lettre est relative à la contrefaçon au Canada des pâtes alimentaires.

Trois lettres concernent des litiges.

Une demande des renseignements confidentiels.

Deux demandent des renseignements commerciaux : Annuaire des Médecins et Pharmaciens du Canada, tarif de publicité.

Deux lettres sont relatives au cours d'anglais.

Une invitation de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries à l'accompagner dans son inspection annuelle.

Le surplus de la correspondance comprend des accusés de réception, des envois de cotisation, etc., etc.

ELECTION DE MEMBRES ADHÉRENTS : —

Deux membres adhérents sont élus à l'unanimité. Ce sont :

M. Edgar Chevalier, agriculteur-éleveur, château de Rouville, Ste-Marie du Mont (Manche).

M. H. Lable, importateur de produits canadiens, Le Havre.

CONGRÈS DE BRUXELLES DE 1910 : —

En raison du départ inopiné de M. Revol, le bureau n'ayant pas eu le loisir d'examiner cette question qui lui a été référée à la précédente séance, il est décidé qu'une commission spéciale, composée de M. le Président et de tous les conseillers de la Chambre, se réunira jeudi prochain, 4 novembre, à quatre heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Chambre, pour discuter les propositions soumises par la Fédération des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et aux pays de protectorat, et suggérer la réponse à y faire.

COURS D'ANGLAIS : —

Il est donné lecture d'une communication de M. A. F. Revol, annonçant que l'Union Nationale Française a mis gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce Française un local parfaitement approprié à cet usage, que cette Société a très volontiers offert de supporter les frais d'éclairage et a même fourni un tableau noir, que les cours ont commencé le 22 courant et se continueront bi-hebdomadairement, et qu'une trentaine d'élèves y assistent.

QUESTIONS DIVERSES : —

Le ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada a procédé à l'inspection des travaux accomplis par son département dans le fleuve Saint-Laurent, au cours de l'été dernier, pour assurer la sécurité de la navigation océanique.

Notre Chambre ayant été invitée à déléguer l'un de ses membres pour accompagner le ministre dans sa tournée d'inspection, les 21, 22 et 23 octobre courant, M. A. F. Revol, secrétaire, a été chargé de le représenter. Il est revenu enchanté de son voyage, dont il fera un rapport détaillé à l'une des prochaines séances.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du Syndicat Général des fabricants de pâtes alimentaires de Lyon, déclarant qu'en raison du coût élevé des procédures à tenter pour faire cesser les imitations de marques françaises dont une maison canadienne se rend coupable, et qui lui ont été signalées par notre Chambre, ce Syndicat n'est pas disposé à poursuivre ses contrefacteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président adresse les

félicitations de la Chambre à M. le Consul Général de France sur son heureux retour parmi nous après un voyage de près de deux mois dans l'Ouest canadien.

M. le Consul Général, prenant ensuite la parole, décrit brièvement l'itinéraire qu'il a suivi et se déclare émerveillé des constatations qu'il a faites au cours de son excursion sur la fertilité du sol et la richesse des pays qu'il a parcourus. L'extraordinaire croissance de certaines villes, telles que Winnipeg, Calgary, etc., l'a particulièrement frappé, mais il s'est déclaré plus vivement impressionné par l'aspect riant que présente la Colombie Anglaise aux yeux du touriste avec ses fertiles vallées et ses incommensurables richesses forestières et minières.

Puis M. le Président remercie M. le Consul Général de son intéressante causerie, et la séance est levée à cinq heures et quinze minutes.

## REVUE COMMERCIALE

La statistique du commerce canadien pour le mois d'août dernier indique encore une augmentation considérable sur la période correspondante de l'année 1908. Les échanges commerciaux ont atteint \$55,869,031, ce qui constitue un surplus de \$7,761,972 sur le mois d'août 1908. Les importations figurent pour \$30,241,376, soit un gain de \$7,189,371. Les exportations représentent \$25,263,671, en avance de \$812,831 sur la même période. Les droits de douane perçus pendant le mois d'août 1909 s'élèvent à \$5,351,157, au lieu de \$4,180,187 en août 1908.

Pour les cinq premiers mois de l'année fiscale (1er avril au 1er septembre), le commerce total du Canada atteint \$247,788,335, constituant un gain de \$36,130,252, ou environ 17 pour cent sur la période correspondante de 1908. Les importations de ces cinq mois figurent pour \$142,033,218, en augmentation de \$29,566,672, tandis que les exportations représentent \$105,034,342, en augmentation de \$8,920,607 sur les cinq mois correspondants de 1909.

Le tableau suivant indique la provenance des importations canadiennes, quant aux principaux pays exportateurs :

	Août 1909	cinq mois Avril-Août
	En dollars	
Des Etats-Unis.....	17,057,724	85,040,783
De Grande Bretagne et possessions britanniques.....	10,074,192	42,500,446
De France.....	989,137	3,888,230
D'Allemagne.....	803,528	3,376,822
De Belgique.....	420,129	1,434,312
De Suisse.....	204,037	873,013
Du Japon.....	199,845	795,986
De Hollande.....	94,422	666,267
D'Autriche-Hongrie.....	130,580	458,895
D'Italie.....	74,411	380,287
D'Espagne.....	25,844	222,648

Voici maintenant la liste des principaux clients du Canada pendant la même période.

	Août 1909	Cinq mois Avril-Août
	En dollars	
Grande Bretagne et possessions britanniques.....	13,077,554	51,737,007
Etats-Unis.....	10,050,838	44,817,655
France.....	584,621	1,354,547
Allemagne.....	160,982	1,195,899
République Argentine.....	523,400	1,421,397
Belgique.....	287,521	1,222,493

Nous donnons ci-dessous le détail des principales marchandises qui ont fait l'objet des échanges franco-canadiens, avec indication du chiffre des importations totales du Canada pour les mêmes articles.

	D'origine française		De toute provenance (1)	
	Août 1909	5 mois Avril-Août	Août 1909	5 mois Avril-Août
	En dollars			
Ceintures de toutes sortes, autres qu'en soie.....	1,693	5,979	12,426	56,546
Livres, brochures, imprimés.....	5,533	31,874	119,580	451,348
Photographies, chromos, gravures, etc	3,669	12,196	71,924	289,318
Lacets de chaussures et autres.....	1,940	17,329	17,007	102,470
Macaroni et Vermicelle.....	4,745	29,926	20,725	83,892
Brosses de toutes sortes.....	11,244	28,734	31,129	118,236
Boutons recouverts ou non.....	3,774	10,525	45,579	183,572
Celluloid.....	820	3,884	9,498	35,266
Vêtements sacerdotaux.....	629	10,716	1,342	14,846
Horloges, réveil-matins, mouvements et clefs.....	448	4,070	23,543	160,507
Peignes.....	5,591	19,479	20,219	95,142
Dentelles et broderies de coton, blanches ou crème.....	8,578	23,045	160,632	689,001
Cotonnades teintes ou imprimées.....	6,404	12,854	570,382	2,445,734
Bonneterie de coton.....	"	2,571	3,413	29,190
Velours et peluche de coton.....	6,183	7,940	76,592	247,151
Préparations pharmaceutiques, médicinales ou chimiques (liquides).....	1,940	18,319	10,459	60,799
Préparations pharmaceutiques, médicinales ou chimiques (non liquides)	2,841	13,961	38,710	235,499
Porcelaine, faïence et vaisselle diverse.....	13,533	38,317	152,405	560,641
Broderies (non spécifiées).....	302	4,296	6,671	41,235
Bimbeloterie en perles.....	1,778	2,953	3,399	6,151
Tresses, brandebourgs et glands.....	15,192	26,475	74,352	195,425
Plumes, fleurs artificielles et autres ornements de chapeaux.....	46,493	95,718	164,779	403,512
Dentelles et cols en dentelle de coton, toile, soie, etc.....	16,932	49,039	115,733	361,042
Statues et statuettes.....	775	4,762	3,275	19,281
Anchois et sardines en boîte.....	1,814	12,921	21,087	90,114
Draps, nappes et serviettes en toile..	2,874	6,520	90,878	309,723
Amandes, écalées ou non.....	1,933	17,251	5,248	69,404
Marrons.....	383	6,221	950	9,794
Noix écalées.....	5,366	61,961	7,420	76,158
Conserves de fruits.....	1,541	5,502	14,663	49,541
Fourrures manufacturées.....	11,523	48,280	134,294	487,017
Glaces non biseautées et vitres.....	2,064	13,077	40,902	269,741
Miroirs, encadrés ou non.....	3,045	5,649	8,443	30,634
Verrerie.....	1,135	11,807	23,230	108,855
Gants et mitaines de toutes sortes...	33,213	139,986	172,315	619,201
Chapeaux et casquettes, soie ou feutre	4,488	12,386	219,774	473,841
Chapeaux de paille.....	10,694	25,733	99,753	410,356
Automobiles.....	2,366	39,178	91,227	696,319
Bijouterie.....	6,673	22,083	107,991	454,303

Peaux de veau ou chevreau, tannées ou corroyées, cirées ou vernies....	1,551	10,283	17,651	120,924
Eaux minérales et gazeuses.....	8,063	28,502	22,951	98,553
Instruments de musique en cuivre..	1,685	5,575	3,108	26,331
Huile d'olive.....	4,914	21,002	13,631	62,294
Instruments d'optique, de précision et de photographie.....	3,442	13,049	44,337	234,377
Colis postaux divers.....	13,282	59,448	196,601	842,584
Papier.....	6,958	19,387	124,337	476,254
Parfumerie (non à base d'alcool)....	3,223	14,878	20,897	92,656
Maroquinerie.....	273	3,317	27,691	115,977
Pierres précieuses et imitations, non montées.....	2,592	25,335	6,464	98,815
Rubans de toutes sortes.....	67,309	189,478	228,022	675,811
Soieries.....	82,280	282,645	470,771	1,604,139
Vêtements de soie.....	4,770	8,364	44,551	132,389
Velours et peluche de soie.....	17,044	41,680	96,104	228,523
Savon de Marseille (castile soap)...	8,575	63,145	8,844	67,129
Savon de toilette.....	1,369	3,521	21,847	105,652
Absinthe.....	554	2,653	601	2,946
Eaux-de-vie et imitations.....	54,415	252,686	55,251	256,686
Cordiaux et liqueurs diverses.....	4,510	25,015	8,367	41,762
Rhum.....	1,237	6,085	5,257	25,569
Essences et élixirs.....	397	1,526	2,701	10,789
Vins médicinaux.....	542	4,472	664	5,916
Parfums à base d'alcool.....	8,904	30,410	13,453	49,870
Vermouths.....	1,396	8,053	2,131	12,282
Vins non mousseux, ne dépassant pas 14°.....	10,047	51,992	17,216	91,279
Champagne et autres vins mousseux.	30,195	140,749	31,391	153,513
Confiserie.....	754	3,479	50,440	159,324
Instruments de chirurgie.....	309	559	3,090	14,471
Pipes et tabletterie.....	6,098	37,545	61,330	243,042
Conserves de légumes.....	18,292	44,927	31,201	89,351
Montres, boîtiers et mouvements....	7,938	20,853	77,851	361,984
Tissu élastique pour bretelles et jarretières.....	496	3,265	23,421	107,445
Lainages et cachemires.....	17,847	54,224	390,694	1,288,910
Feutre.....	1,026	4,028	2,789	10,721
Flanelles.....	2,155	6,192	15,231	40,930
Tricotés de laine.....	1,675	3,506	100,693	244,498
Caleçons et gilets de laine.....	2,274	3,511	11,524	30,038
Draperie.....	123,400	588,509	930,382	3,255,072
Vêtements confectionnés, tout ou partie en laine.....	2,534	6,349	122,746	398,874
Diamants, non montés mais taillés..	2,152	39,986	68,262	642,871
Peaux brutes.....	87,664	295,295	514,392	2,313,379
Livres religieux.....	797	9,063	58,921	140,691
Livres d'école.....	1,151	10,070	48,367	152,746
Livres scientifiques.....	733	3,839	10,820	55,820
Crème de tartre.....	11,807	65,506	17,650	93,482
Journaux et revues.....	451	2,877	62,664	273,931

## EXPORTATIONS CANADIENNES

	En France		En tous pays	
	Août 1909	5 mois Avril-Août	Août 1909	5 mois Avril-Août
En dollars				
Homard en boîte.....	544,881	831,097	856,556	1,982,064
Instrum'ts aratoires: Faucheuses....	"	52,090	13,846	268,162
" " Moissonneuses.....	957	145,429	162,572	929,719
" " Charrues.....	76	111	10,287	51,666
" " Herses.....	"	606	7,398	32,408
" " Râteaux à foïn.....	"	11,280	905	98,826
Autres machines.....	4,572	42,128	65,612	239,165
Pièces de rechange.....	"	14,276	35,641	157,275

(1) Y compris celles d'origine française.

Au point de vue français, la situation révélée par les chiffres qui précèdent est assez satisfaisante, considérée isolément, car elle indique un accroissement d'environ 13 pour cent sur les échanges franco-canadiens de la période correspondante en 1908 ; mais cette appréciation se mo-

difie si l'on envisage les progrès accomplis par certains de nos concurrents sur le marché canadien ; en effet, l'Allemagne qui n'avait exporté au Canada, du 1er avril au 31 août 1908 que \$2,429,769 arrive cette année au chiffre de \$3,376,822, soit un gain de 26 %, et la Belgique qui se contentait en 1908, du chiffre modeste de \$634,571 fait un bond prodigieux et atteint \$1,434,312, soit plus de 120 %.

Si nous passons à l'examen de détail des importations canadiennes pendant cette période de cinq mois, nous y voyons qu'il est entré au Canada pour \$560,641 de *vaisselle de table en porcelaine, faïence, etc.*, et que la part de la France dans ce chiffre considérable, est restreinte à \$38,317, tandis que celle de l'Allemagne est de \$66,264, celle de l'Autriche-Hongrie, de \$19,063, et que l'Angleterre se taille la part du lion avec \$414,687.

La bijouterie figure sur cette liste d'importations canadiennes pour \$454,303. Cette fois, ce sont les Etats-Unis qui tiennent la tête avec \$287,059, puis viennent l'Angleterre avec \$97,000, l'Allemagne avec \$33,358, et la France avec \$22,083.

Les horloges, réveil-matins, clefs de montres et d'horloges, mouvements et boîtes d'horloges figurent pour \$160,507, dont \$4,070 seulement viennent de France, tandis qu'il en vient d'Allemagne pour \$26,750, et des Etats-Unis pour \$110,932.

Les pipes et articles pour fumeurs atteignent \$243,042, dont \$144,938 sont à l'actif de l'Angleterre, \$37,545 de provenance française, \$30,949 viennent d'Autriche, et \$17,845 des Etats-Unis.

La bonneterie de laine est importée au Canada en quantités considérables. Pendant les cinq mois écoulés du premier avril au premier septembre 1909, il est entré pour \$440,357 de bas et chaussettes de laine, et \$244,498 de tricots de laine. Bien que l'Angleterre fournisse à peu près les neuf-dixièmes de ces articles à elle seule (\$608,263), l'Allemagne réussit cependant à en vendre pour \$44,677 contre \$4,706 vendus par la France.

Les verres à vitre et glaces non bisautées représentent \$269,741, dont \$163,393 venant d'Angleterre, \$75,847 de Belgique, \$13,077 de France, et \$9,142 des Etats-Unis.

Enfin les jouets de toutes sortes et les poupées figurent pour \$225,636, dont \$133,639 viennent d'Allemagne, \$16,332 d'Angleterre, \$59,640 des Etats-Unis, \$4,547 de l'Autriche et \$11,488 d'autres pays. La part de la France est tellement minime qu'elle ne figure pas dans l'énumération des pays exportateurs.

Nous ne pousserons pas plus avant (sauf à y revenir plus tard) ces comparaisons de chiffres, mais nous espérons que ces lignes tomberont sous les yeux des industriels français intéressés, qu'ils s'apercevront qu'il y a place pour leurs produits sur le marché canadien, et qu'ils s'efforceront d'y faire connaître et apprécier leurs marchandises.

Il faut que les exportateurs français arrivent à devancer leurs concurrents allemands sur la plus grande partie des articles que nous venons d'énumérer.

Quoique handicapés par un tarif de surtaxe, les Allemands parviennent à nous égaler, et parfois à nous dépasser dans cette course dont l'enjeu est la clientèle d'un

jeune pays, riche et prospère. Nous ne nous laisserons pas de répéter aux industriels et commerçants français que le meilleur moyen à employer pour assurer leur suprématie sur leurs concurrents, c'est de venir eux-mêmes au Canada ou d'y envoyer des agents actifs, parlant couramment l'anglais et connaissant à fond tous les détails de leur fabrication, de manière à faire valoir auprès de la clientèle les mérites de leur marchandise. Qu'ils s'efforcent de réagir contre cette croyance accréditée par les commis-voyageurs allemands que la marchandise française coûte toujours beaucoup plus cher que la leur, car, la plupart du temps cette affirmation est fautive, mais lorsqu'il existe une différence de prix entre les deux produits, elle est plus que compensée par la supériorité de la qualité de la marchandise française qui assure sa solidité et sa durée.

Parfois aussi l'article français est majoré d'une façon outrepassante par le marchand détaillier.

De nombreuses maisons françaises nous demandent de leur désigner des agents ou représentants pour la vente de leurs produits au Canada ; nous faisons notre possible pour leur donner satisfaction, mais il arrive cependant que des plaintes nous parviennent contre ces agents qui, nous dit-on, ne s'occupent pas beaucoup de la représentation qu'on leur a confiée et n'envoient que fort peu d'ordres. Cela n'a rien de surprenant, car ces agents sont excédés d'offres de représentation et en acceptent parfois jusqu'à vingt-cinq et trente ; on conçoit donc facilement qu'ils ne peuvent accorder à chacune d'elles toute l'attention qu'elles méritent, ils vendent l'article qui est le plus demandé ou celui qui leur procure la commission la plus élevée, et négligent le surplus.

Il arrive bien que des jeunes gens, des débutants en affaires, nous font leurs offres de service et sollicitent la représentation de maisons françaises. Ceux-ci ne sont pas encombrés d'agences, mais ils n'ont pas fait leurs preuves et manquent d'expérience ; aussi n'osons-nous pas les recommander à nos correspondants de France.

Au contraire, nous avons constaté à maintes reprises que ceux de nos compatriotes qui n'hésitent pas à faire le voyage, sauf de rares exceptions, retirent de très sérieux bénéfices de leur déplacement, et nous conseillons très vivement à tous nos lecteurs l'adoption de ce système, tant pour leur propre avantage que dans l'intérêt du commerce français.

S. D.

\* \* \*

Nous ne pouvons conclure cette revue commerciale sans

reproduire un article que vient de publier le journal *Le Canada*. Le voici :

“ Une dépêche du département du Commerce d'Ottawa nous apprenait hier que le commerce extérieur du Canada, importations et exportations, pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, dépassait de \$43,000,000 celui des six premiers mois de l'exercice précédent.

“ En ne comptant que sur une augmentation semblable pendant les six autres mois, on peut par conséquent prévoir que l'exercice 1909-1910 accusera une augmentation de \$86,000,000 sur 1908-1909. Mais si l'on prévoit que la reprise des affaires continuera à s'accroître avec la même gradation que depuis le commencement de l'année, c'est une augmentation d'au moins \$100,000,000 que l'on peut prévoir.

“ Notre commerce total qui, en 1896, n'était que de \$230,000,000, en chiffres ronds, s'était élevé en 1907 à plus de \$650,793,000. La crise de l'année dernière l'avait fait descendre à \$553,737,000, soit un recul de \$97,000,000. La reprise de cette année suffirait, par conséquent, à compenser ce recul et à replacer notre commerce dans les \$650,000,000.

“ Ainsi, il nous aura suffi de douze mois pour nous relever de la dépression commerciale de 1907 et 1908. Evidemment notre situation économique est solide, puisqu'elle a permis une si prompte récupération et notre système fiscal est “ adéquat ” aux besoins de notre situation.

“ Et si l'on s'étonne que nous calculions d'avance sur les opérations des six derniers mois de l'exercice, nous répondrons que les six premiers mois comprennent bien la période la plus active de nos transports, mais que, si la saison de navigation est la plus favorable à nos exportations, nous ne faisons cependant que commencer à expédier à l'étranger l'énorme récolte de nos champs de blé, et que notre importation d'automne, que la situation commerciale fait prévoir considérable, pèsera de tout son poids dans le total des six derniers mois.

“ Nous ne croyons donc pas que l'on puisse nous taxer d'exagération optimiste lorsque nous prévoyons pour l'exercice 1909-1910, une augmentation de \$100,000,000 dans le chiffre de notre commerce extérieur, et un total à peu près égal à celui de 1907, le plus haut que le Canada ait encore vu.

“ Ce qui donnera au Canada un commerce extérieur de \$87.00 par tête, chiffre qui ne sera dépassé que par très peu de pays ”.

#### — NOUS REPRESENTONS AU CANADA LES MAISONS SUIVANTES : —

B. Léon Croizet, St-Même, Près Cognac, France, Cognac.  
Pierre Ponnelle, Beaune, France, Bourgogne.  
R. de Veslud, Reims, France, Champagne.  
J. Prom & Cie., Bordeaux, France, Clarets et Sauternes.  
Jos. Schlitz Brewing Company, Milwaukee, Wisconsin, Lager Schlitz.  
Dunlpe & Co. Séville, Espagne, Olives.

P. Lambert, Marseille, France, Rhum St-James.  
R. Thorne & Sons Ltd., Londres, Angleterre, Whisky Ecossais.  
Jewsbury & Brown, Manchester, Angleterre, Ginger Ale & Soda.  
Cie d'Exploitation des Sources Andrau, Route de Cusset, Vichy, France, Eau de Vichy.  
White Rock Mineral Spring Co. Waukesha, Wisconsin, Eau Minérale.

Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne, Sherry.  
Companhia Vinicola Portueza, Oporto, Portugal, Vin d'Oporto.  
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne, Vin du Rhin & de Moselle.  
Dalmau Hermanos, Tarragone, Espagne, Vin de Messe et Sherry.

Nous sommes disposés à entrer en correspondance avec des Maisons Etrangères de premier ordre qui désireraient créer une agence au Canada.

F. X. ST-CHARLES & CIE Limitée, Montréal, Canada.

## REVUE FINANCIERE

Cours des principales valeurs  
Canadiennes

	En dollars		
	Dernier Cours	Dernier divid. p. c.	Rev. enu au (c. m.) actue
Banque de Montréal.....	252	1 0	3.97
Canadian Bank of Commerce.....	186	8	4.33
Banque Royale.....	226	10	4.44
Banques d'Hochelaga.....	146	8	5.48
Banque Nationale.....	190	7	5.83
Canadian Pacific Ry.....	185	7	3.78
Montreal Street Railway.....	209½	10	4.78
Toronto Railway.....	123	7	5.69
Richelieu & Ontario.....	87	5	5.74
Bell Telephone Co.....	145	8	5.51
Montreal Light, Heat & Power.....	123½	7	5.60
Dominion Coal Co., ordinaire.....	90	4	4.44
"    "    privilegié.....	116	7	6.02
Dominion Textile Co. ordinaire.....	75	5	6.66
Dominion Textile privilegié.....	106	7	6.60
Lake of Woods ordinaire.....	134	6	4.47
Montreal Steel privilegié.....	115	7	6.08
Montreal Cotton.....	130	8	6.15
Ogilvie Flour Mills, ordinaire.....	139	8	5.76
"    "    privilegié.....	27	7	5.57
Shawinigan.....	192	4	4.34
<b>MINES</b>			
La Rose.....	6½	16	12.12
Crown Reserve.....	5 60	12	
Nipissing Mines Co.....	12 60	30	

## L'école technique de Montréal

Le 4 octobre dernier, eut lieu à Montréal la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle école technique, cérémonie particulièrement brillante, à laquelle assistaient Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Ca-

nada; Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec; plusieurs autres ministres, de nombreux sénateurs et députés, des magistrats, des représentants des Chambres de Commerce, et enfin tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent aux progrès de l'éducation.

Nous voudrions pouvoir reproduire les discours qui ont été prononcés à cette occasion par plusieurs personnages éminents, mais nous n'en retiendrons que l'unanimité des louanges qu'ils adressent à Sir Lomer Gouin, qui, avec un zèle incessant s'est fait le champion de la cause de l'instruction publique dans la province de Québec.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ce tribut d'éloges le modeste appoint de notre appréciation de l'œuvre accomplie en peu d'années par cet homme d'Etat, car rien de ce qui touche à l'éducation du peuple canadien ne saurait nous laisser indifférent.

Sous l'impulsion de son incessante activité, nous assistons depuis quelques années à une véritable éclosion d'écoles et d'institutions dans toute notre province; les écoles primaires et les écoles supérieures sont, les unes et les autres, l'objet de sa sollicitude. Hier, on posait la première pierre de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, aujourd'hui celle de l'École Technique, demain ce sera le tour de l'École Forestière que nous promet cet infatigable fondateur d'écoles. Applaudissons à ses persévérants efforts.

Cette école, de dimensions imposantes, sera magnifiquement outillée; ses plans réalisent de très réels progrès sur l'agencement des institutions similaires. On estime que la construction sera terminée en un an, et que l'ouverture des cours aura lieu en octobre 1910.

Signalons aussi la confiance manifestée par Sir Lomer Gouin en l'excellence de l'enseignement français en appelant à la direction de cette école, l'un de nos compatriotes, M. Alexandre Machéras, dont la compétence était particulièrement soulignée par les heureux résultats qu'il a obtenus en France en dirigeant une école de ce genre.

## Valeurs Canadiennes

## LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

(Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

35, rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

Achat et vente de Valeurs Canadiennes.

Placements sur Hypothèque.

Encaissements et Recouvrements, Avances sur titres canadiens,  
Organisation de sociétés ou de syndicats au Canada. Garde de titres.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs canadiennes.

## Rapport de Brevets

MM. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada, et Washington, Etats-Unis, nous fournissent la liste suivante de brevets canadiens récemment obtenus par leur entremise.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

- No. 121,091 — F. BRUCKMAN & O. DEMPEWOLF, Brunswick, Allemagne. Appareil pour former les bourrelets en pliant les feuilles de métal.  
 No. 121,092 — M & R LEMARCHAND & V. MONTET, Rouen, France. Navettes de métier à tisser.  
 No. 121,110 — KRISTIAN BIRKELAND, Christiania, Norvège. Fournaise électrique.  
 No. 121,125 — JOHN DEAM, Manchester, Ang. Bouilloires ou générateurs de vapeur.  
 No. 935,015 — JOSEPH WM GULMONT, Montréal, Qué. Injecteur.  
 No. 935,708 — ULDERIC TREMBLAY, St-Fulgence, Qué. Déplacement d'excentrique.  
 No. 936,737 — EDWARD RENNIE, Halifax, N. E. Talon détachable.  
 No. 121,000 — MM. ROSENBLOOM & MAGNES, Montréal, Qué. Garde pour courroie de machine à coudre.  
 No. 121,053 — JOSEPH MOREAU, St-Germain de Grantham. Arrache patates.  
 No. 121,055 — FREDERICK S. MCKAY, Sherbrooke, Qué. Séparateur d'a mianthe.  
 No. 397,328 — JOSEPH MAYER, Montréal, Qué. Suspension de fils de trolleys.  
 No. 297,291 — EDWARD M. HELLEUR, Rimouski, Qué. Fiche indicatrice pour pièces d'étoffes.  
 No. 28,292 — DENT HARRISON, Westmount, Qué. Coup-pâte.  
 No. 12,161 — EUGENE S. MANNY, Montréal, Qué. Système de chauffage.  
 No. 121,222 — GEORG SEIBT, Berlin, Allemagne. Téléphone sans fils.  
 No. 121,233 — ACHILLE KNAPEN, Bruxelles Belgique. Séchage de bûches et du matériel de construction.  
 No. 121,248 — ALBERT BELLAMY, Fort William, Ont. Porte de chars pour le transport du grain.  
 No. 121,257 — K. & A. WARD, Stockholm, Suède. Appareil pour séparer des fluides les parties solides.  
 No. 121,263 — JOSEPH E. BELANGER, Cabano, Qué. Mousse de savon en crème, pour Barbifler.  
 No. 121,275 — OSCAR H. U. BRUNLER, Bruxelles, Belgique. Appareil pour produire un air mélangé d'oxygène, provenant de l'atmosphère.  
 No. 121,286 — PIERRE DEFAUCAMBERGE, Paris, France. Fabrication de produits provenant de la cellulose ou du caoutchouc.  
 No. 120,762 — EDUARD BOOS, Allemagne. Procédé de fabrication de tissus au moyen de fibres.  
 No. 120,763 — AUGUSTE DELURAC, La Bégude, France. Procédé de production de fibres de soie artificielles.  
 No. 120,851 — HERBERT M. HARDY, Unley, Australie. Fermeture de chassis à coulisse.  
 No. 120,855 — VICTOR W. HEYDLAUFF, Oldham, E. U. Griffes d'arrêt de sièges de voitures.  
 No. 120,897 — DAVID MCINTYRE, Pipestone, Man. Boîte à bascule pour décharger l'g a n.  
 No. 120,923 — AUGUST VOELKER, Beuel, Allemagne. Fournaise électrique.  
 No. 121,287 — FREDERIC DE MARE, Paris, France. Projections cinématographiques aériennes.  
 No. 121,310 — OTTO FRICK, Stockholm, Suède. Fournaise électrique.  
 No. 121,301 — AVILA GAUVIN, Montréal, Qué. Perfectionnements au mécanisme des pianos.  
 No. 121,334 — GEORGES CLAUDE, Paris, France. Liquéfaction de l'air et sa séparation en ses constituants.  
 No. 936,333 — JOSEPH LOOD, Montréal, Qué. Machine à récolter les patates.  
 No. 936,887 — THOMAS HEALEY, Lowell, Mass, E. U. Moyen de maintenir propre la surface extérieure des courroies de machineries.  
 No. 937,221 — THOMAS WM BURK, Belleville, Ont. Cultivateur.  
 No. 937,839 — LORENZO E. MOREL, St-Hyacinthe, Qué. Frein à air.

## Vins français au Canada

La question de la vente des vins de France au Canada a souventes fois été discutée dans la presse des deux pays, sans provoquer une solution définitive et surtout pratique de la situation.

Cette situation, elle est connue de tous les vigneron ou commerçants qui ont cherché au Canada l'écoulement des produits de leurs vignobles.

Les vins français, même avec le traitement de faveur douanier dont ils jouissent au Canada sont, tout de même, frappés d'un droit spécifique de 1 fr. 25 par gallon (l'hecto. vaut 22 gallons environ), le droit "ad valorem" de 30 % étant supprimé, en vertu de la Convention Franco-Canadienne de 1893.

De cette façon, un vin de 25 frs l'hecto. acquitte les mêmes droits qu'un vin de 100 frs, en entrant au Canada.

Dans le projet, non ratifié encore, de traité nouveau entre la France et le Canada, le droit dont je parle plus haut, est abaissé à 75 centimes le gallon.

Ce traité va-t-il encourager les producteurs de vins français à faire une tentative sérieuse pour répandre le goût de boire du vin au Canada ?

Est-ce que la chose peut se faire avec profit et chance de succès ?

Je crois que oui.

L'exemple de la Louisiane est là pour les encourager.

En 1885, il ne se buvait pas plus de vin en Louisiane qu'il ne s'en boit actuellement au Canada.

Les vins français acquittaient, alors, à leur entrée aux Etats-Unis un droit "ad valorem" de 60 % auquel venaient s'ajouter des frais de transport océanique assez considérables. Le vin était article de luxe.

C'était à l'époque du développement des vignobles californiens. Cherchant un écoulement pour les produits de leurs vignobles, les producteurs californiens s'unirent et résolurent d'envahir le marché louisianais en y lançant un vin de table à 50 et 60 sous le gallon (2 frs 50 à 3 frs les quatre litres environ).

Les résultats furent rapides et surtout prodigieux.

De grands chaix de distribution furent fondés à la Nouvelle-Orléans, d'où le vin fut débité ou livré au domicile du consommateur journallement, avec le résultat, qu'aujourd'hui, le vin de Californie a pratiquement détrôné la bière dans presque toutes les familles louisianaises.

A Montréal, la situation au point de vue production n'est pas la même. Les vins d'origine canadienne qui se vendent dans le pays sont pour la plupart abominables, et ce n'est que grâce au sucre, à l'alcool et à l'eau que l'on y prodigue à foison, qu'ils sont rendus potables mais non passables.

Des vins, dits d'origine française, sont également livrés au consommateur par le commerce, mais les prix de vente pratiqués en font absolument des choses de luxe.

Donnez au Canadien un vin plutôt doux, un bon claret avec suffisamment de corps pour supporter un copieux mouillage, et vous en ferez un adepte fervent de tous les crus de France.

Que faut-il faire pour orienter le goût du buveur canadien vers les vins de France ?

Qu'un syndicat de viticulteurs se forme en France et que, dès la ratification du traité franco-canadien (chose prochaine), il envoie au Canada, disons une couple de cents barriques de vins rouges ordinaires valant de 20 à 25 francs l'hecto. plutôt à 20 qu'à 25 francs.

Qu'ils créent une succurcale à Montréal d'abord, et qu'avec un peu de publicité ils lancent leurs vins, disons à raison de 75 sous le gallon, livré au domicile du consommateur. Les résultats ne se feront pas attendre.

Et maintenant voyons un peu si la chose peut être profitable en établissant ainsi le prix de revient et de vente des vins français au Canada sur une vente annuelle de 500 barriques.

	L'hecto.
Prix du vin, fût et port compris en France . . . . .	36.00
Transport au Canada . . . . .	5.00
Entreposage et frais divers . . . . .	2.00
Douane sur (22 gal.) à 75 centimes le gallon . . . . .	16.50
Patente pour la vente du vin calculée sur la base d'environ 5 frs la barrique, soit . . . . .	2.50
Soutirage et livraison . . . . .	5.00
Frais généraux . . . . .	5.00
Publicité . . . . .	5.00

Soit un total de 77 frs

comme prix de revient de 22 gallons de vin qui rapporteraient, à raison de 75 sous le gallon, 87 frs 50, soit un supplément de 7 frs 50 pour chaque hectolitre de vin vendu au Canada.

Et comme dans le tableau ci-dessus tout est compté largement, il y aurait lieu peut-être à réduire le prix au consommateur afin d'aider au lancement.

Une fois le goût créé, le consommateur ne tarderait pas à désirer et à rechercher les crus supérieurs, ce qui sûrement ne serait pas désagréable aux nombreux viticulteurs français qui annuellement se plaignent de la mévente des vins.

L'essai en vaut sûrement la peine.

Ed. MONTET.

## LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 23 octobre 1909.

Avec l'approche de la session fédérale qui s'ouvrira dans une quinzaine de jours, les esprits s'inquiètent de savoir quelle sera l'attitude du gouvernement sur diverses questions très intéressantes qui seront sûrement soulevées dès le début.

Celle de ces questions qui touche le plus aux relations étrangères du Canada, et qui peut amener en discussion l'attitude du gouvernement canadien envers la France, est celle du tarif américain dont j'ai eu déjà l'occasion de vous entretenir. On sait que le nouveau tarif des Etats-Unis tient en suspens sur la tête des nations voisines une possibilité de surtaxe tarifaire dont l'application est laissée à peu près à la discrétion du président et qui s'adresse aux nations imposant des restrictions ou différences spéciales de quelque nature que ce soit, à l'encontre des transactions de leurs nationaux avec les Etats-Unis.

Les adversaires du traité franco-canadien avaient primitivement fait de cette clause un épouvantail et invoqué contre l'adoption de la convention, la perspective qu'elle provoquât contre le commerce canadien l'imposition de la surtaxe américaine.

Aujourd'hui, les cartes sont changées et il a été compris par les récalcitrants que les Etats-Unis ne se lanceraient pas dans une guerre de tarif pour une cause aussi futile que les quelques avantages accordés à leur entrée au Canada à un nombre limité d'articles français qui ne se fa-

briquent pas aux Etats-Unis. Mais on admet que si la surtaxe était promulguée contre le Canada, ce serait à cause des règlements pris par les provinces du Dominion pour restreindre l'expropriation du bois de pulpe et en forcer la fabrication en pâte à papier au Canada.

Voilà la grande question actuelle et celle qui occupe tout le monde aux Etats-Unis et au Canada.

La situation est assez curieuse: les Etats-Unis, au moins les grands centres de fabrication de papier qui avoisinent la frontière canadienne et qui représentent 90 % de l'industrie du papier américain, ont absolument besoin du bois de pulpe canadien pour faire marcher leurs usines et fabriquer leur papier.

Cependant, ces mêmes fabriques qui devraient se trouver fort heureuses d'avoir à leur portée les réserves canadiennes de bois de pulpe qui les font vivre, voudraient de plus empêcher le papier canadien d'entrer aux Etats-Unis.

C'est bien là le comble de la gloutonnerie !

Aussi, ont-ils réussi à induire le président Taft à faire passer au tarif nouveau l'imposition d'un droit de \$3.75 par tonne sur le papier d'imprimerie, droit prohibitif et destiné virtuellement à empêcher l'entrée aux Etats-Unis du papier canadien.

Qu'a fait alors le gouvernement de la province de Québec, où se produit la presque totalité du bois de pulpe ? Il a simplement dit: "Vous ne voulez pas recevoir notre papier, eh bien, nous ne vous enverrons pas notre bois".

Et il a passé un règlement dont l'effet est de prohiber, par une surtaxe inabordable, l'exportation du bois destiné à la fabrication, en dehors de la province, de pâtes à papier.

Et les choses en sont là.

Les Américains ont beau dire: "Nous allons appliquer au Canada le tarif maximum sur tous ses produits".

Le Canada répond: "Ça ne vous donnera toujours pas notre bois".

Et les Etats-Unis ont besoin du bois canadien, tandis que le Canada peut parfaitement se passer des articles américains.

Les journaux américains crient famine; les associations d'imprimeurs des Etats-Unis se soulèvent, et tout le monde paraît d'accord que la guerre et, par suite l'imposition de ces surtaxes est impossible.

En tout cas, le Canada reste coi; il tient le bon bout.

Ce qui intéresse le commerce français, c'est que la discussion ayant aiguillé dans une autre direction, un des arguments soulevés ici avec assez d'effet contre la ratification du traité franco-canadien disparaît. Et, par suite, il n'y a plus aucun doute que l'adoption ne se fasse presque sans débat aux premiers jours de la session.

\* \* \*

La création d'une marine militaire canadienne est la pièce de résistance à laquelle se trouve attelée le gouvernement canadien à la suite de la conférence qui vient de se tenir à Londres, et la session qui va s'ouvrir promet de nous offrir une ample discussion de ce brûlant sujet.

Disons tout de suite que, sauf dans un groupe numériquement insignifiant, l'opinion publique comprend, sans

l'admettre peut-être absolument, la nécessité ou l'opportunité de cette mesure dont la portée politique échappe à notre appréciation. Cependant, il est bon d'être renseigné à cet égard, en vue du mouvement de fonds considérable que la mise en application du projet entraînera et de la participation que l'industrie étrangère pourrait se trouver appelée à y fournir.

Le projet de loi qui sera soumis au parlement dès la rentrée des Chambres est maintenant préparé sous le titre de "*Loi de la défense maritime*" et autant que l'on a pu le savoir, sa nature est purement technique, largement empruntée à la Loi de l'Amirauté anglaise. Trois spécialistes de l'Amirauté ont rédigé ce bill dont la partie essentielle a trait au recrutement de matelots et d'officiers. On assure que toutes les facilités possibles seront données pour l'enrôlement de cadets provenant des différents établissements d'éducation du pays, qui seront envoyés aux vaisseaux-écoles en attendant la construction des croiseurs et des vaisseaux de guerre réguliers.

La pierre d'achoppement et le centre de la tourmente se feront jour quand le gouvernement demandera les voies et moyens, c'est-à-dire les fonds pour mettre cette loi à exécution. Si l'on peut en juger par les rumeurs courantes, les intentions du gouvernement sont les suivantes :

Les croiseurs que construira le gouvernement canadien seront du type *Bristol* et les contre-torpilleurs seront du modèle de rivière. La répartition de ces vaisseaux n'est pas encore arrêtée, mais on croit que neuf seront stationnés sur l'Atlantique et trois sur le Pacifique.

Le parlement va être appelé à voter comme dépense fondamentale VINGT MILLIONS de dollars qui seront portés au compte du capital, comme frais de première installation.

Puis, il y aura une dépense annuelle d'entretien que l'on évalue à CINQ MILLIONS de dollars.

Il est probable que l'Amirauté anglaise sera priée de prêter, au Canada pendant quelques années, d'anciens cuirassés réformés, qui serviront de vaisseaux-écoles jusqu'à ce que le Canada ait pu construire ses propres vaisseaux.

Le projet entraîne aussi la construction de cales-sèches sur les deux océans et c'est, paraît-il, un des points principaux sur lesquels le gouvernement de la métropole a insisté ; ce sera aussi une des plus grosses dépenses du projet.

La perspective de ces constructions a déjà déchaîné sur le Canada une nuée de représentants des grandes maisons anglaises de construction de Belfast et de Glasgow qui se disputent l'honneur d'outiller supérieurement le Canada et de participer au partage des millions.

On ne connaîtra les intentions définitives du gouvernement que, lorsqu'il aura fait aux Chambres sa déclaration que l'on attend pour décembre.

\* \* \*

Le Trésor a fait connaître les résultats des six premiers mois de l'exercice financier 1909-10 ; et ils sont excessivement satisfaisants :

Le commerce total des six mois (avril à septembre inclusivement), a été de \$304,390,088, soit une augmenta-

tion de \$43,221,436 sur la période correspondante de l'exercice 1908-09.

Les importations, en dehors du maïs et de la monnaie, ont augmenté de \$35, 727,931.

Les exportations de produits du pays ont augmenté de \$10,375,204.

Le revenu total du Canada pour la même période de six mois a été de \$47,353,819, augmentation, \$6,526,297.

Les dépenses ordinaires ont été de \$31,563,393, ce qui indique un fort excédent probable pour l'exercice total.

La dette nette du Canada, au 30 septembre, était de \$320,698,464.

L'état des banques pour le mois de septembre dénote une grande activité dans les affaires du pays. Les prêts courants ont augmenté de dix-sept millions, ce qui indique que le mouvement du grain tient l'argent en circulation.

Il est à noter qu'aucune des banques du Canada n'a eu l'occasion, ou n'a senti le besoin de faire, durant le mois de septembre, aucune émission de billets d'urgence, en vertu des dispositions de la loi passée à la demande de l'hon. Fielding à la dernière session. Cette loi autorise les banques à émettre, durant le mouvement de la récolte, un montant additionnel de billets égal à 15 % du capital actions payé.

Cette mesure avait été assez vivement critiquée par les financiers conservateurs qui redoutaient d'y voir une atteinte portée à l'excellent système canadien et qui craignaient que les banques n'abusassent du privilège qui leur était accordé, pour surcharger leur circulation sans augmentation de la réserve. On voit que les événements n'ont pas justifié ces craintes et que cette loi demeura une simple mesure d'urgence, comme y comptait le ministre des finances.

\* \* \*

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a décidé de créer un Bureau d'Exportation rattaché au ministère, et se propose dans ce but de faire compiler un index des manufacturiers exportateurs et producteurs canadiens, qui désirent étendre leur commerce au dehors.

Pour la préparation de ce guide commercial, il envoie aux commerçants des catégories que nous venons d'indiquer, une circulaire demandant leur nom et la nature de leur commerce d'exportation.

On n'a jamais rien tenté de ce genre au Canada, et on croit qu'on peut établir ainsi la base d'une liste permanente, constamment disponible pour activer le commerce du Canada avec l'étranger.

Le gouvernement entend se procurer le nom de tous les exportateurs canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, avec une liste détaillée des marchandises qu'ils peuvent vendre au dehors.

Aussitôt que ces détails seront réunis, les agents commerciaux du Canada stationnés dans toutes les parties du monde en seront immédiatement informés et les renseignements obtenus seront soigneusement indexés par leurs soins, dans leurs bureaux respectifs. C'est dire que ces informations seront mises immédiatement à la disposition du public dans six agences canadiennes du Royaume-Uni,

dans une en France, dans deux de l'Afrique du Sud, dans une au Mexique, une aux Antilles, deux en Australie, une en Chine, une au Japon, une en Hollande et une à Terre-Neuve.

O. RIDEAU.

## La marine marchande du Canada

Le *Moniteur Officiel du Commerce* du 23 septembre dernier publie le rapport de M. Em. Robiquet, vice-consul de France à Montréal, que nous reproduisons ci-après :

« La liste des navires enregistrés dans les divers ports du Canada vient d'être publiée par le Ministère fédéral de la marine. Il en résulte qu'au 31 décembre dernier, la marine canadienne comptait 7,602 bâtiments, jaugeant 702,324 tonnes. Le tonnage moyen par navire était donc d'environ 90 tonnes, alors qu'il est de 1,600 tonnes dans la flotte commerciale anglaise.

La minime importance du tonnage moyen, dans la marine canadienne, est due au fait que non seulement les navires de mer, mais encore ceux qui font la navigation des lacs et la pêche, sont portés dans le registre officiel dès que leur tonnage atteint 12 tonnes.

Les chiffres ci-dessus pourraient par suite donner une idée exagérée de l'importance de la marine marchande canadienne, qui, en réalité, ne s'est pas encore relevée du coup que lui a porté la substitution du fer et de l'acier au bois, dans la construction navale.

C'est ainsi qu'actuellement les chantiers de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dont les barques et voiliers avaient autrefois une réputation universelle, ne construisent guère plus que des goëlettes de pêche de 80 tonnes, en moyenne.

Ajoutons qu'en 1883, la marine marchande canadienne était encore représentée par 7,373 navires de 1,267,394 tonnes, mais depuis cette époque et jusqu'en ces dernières années, elle n'avait pas cessé de diminuer d'importance. Actuellement, elle semble entrer dans une période plus prospère ; les chiffres donnés ci-dessus pour 1908, laissent voir, en effet, une augmentation de 74 navires et de 3,636 tonnes, lorsqu'on les compare à ceux de 1907, qui, eux-mêmes, étaient supérieurs à ceux de 1906.

Si l'on examine la répartition du tonnage total entre les diverses provinces du Canada, on constate que l'Ontario, favorisé par le développement de la navigation sur les lacs, tient le premier rang en 1908, avec 2,028 navires de 192,970 tonnes ; viennent ensuite la province de Québec avec 1,384 navires de 172,975 tonnes, la Nouvelle-Ecosse avec 2,052 navires de 164,919 tonnes, la Colombie Britannique avec 939 navires de 87,056 tonnes, etc...

Les chantiers du Canada ont construit, en 1908, 304 navires de 28,983 tonnes, dont 46 de 8,695 tonnes dans l'Ontario ; 62 de 7,297 tonnes dans la province de Québec ; 80 de 6,600 tonnes dans la Nouvelle-Ecosse, et 32 de 1,286 tonnes dans le Nouveau-Brunswick.

Avant de terminer cet exposé, il paraît utile de rappeler qu'un certain nombre de grands navires possédés par des armateurs canadiens sont enregistrés en Angleterre ».

## L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

Cette Société de bienfaisance, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises, vient de procéder, le 31 octobre dernier, au renouvellement de son bureau, à son assemblée générale annuelle.

Après avoir présidé aux destinées de l'Union Nationale Française pendant huit ans, M. Jules Helbronner a pris le parti de ne pas se représenter aux élections de cette année. Certes, il aurait de justes raisons de s'enorgueillir de la situation florissante dans laquelle il laisse cette Société, à laquelle il a consacré, avec un inlassable dévouement, son temps, son intelligence et sa prodigieuse activité, se révélant un administrateur de premier ordre.

Les compatriotes de M. Helbronner, qui l'ont vu à l'œuvre, appréciant hautement les très grands services qu'il a rendus à la colonie française de Montréal, lui ont décerné le titre de président honoraire de l'Union Nationale Française, titre qui n'a jamais encore été conféré à aucun de ses prédécesseurs.

Nous applaudissons bien sincèrement à cette manifestation de reconnaissance et nous y joignons nos plus vives félicitations.

C'est notre sympathique vice-président, M. J. R. Genin, qui vient d'être appelé à la présidence de l'U. N. F., en remplacement de M. Helbronner. Vraiment, il eut été très difficile de faire un meilleur choix.

M. Genin, dont la philanthropie est bien connue, ne compte que des amis, non seulement dans la colonie française, mais encore dans toutes les sphères politiques et commerciales de la province de Québec.

Les œuvres de bienfaisance ont toujours trouvé en lui un protecteur généreux, et nous avons la conviction qu'il mettra au service de ses nouvelles fonctions toutes ses qualités distinctives pour maintenir l'Union Nationale Française au niveau élevé où M. Helbronner l'a placée et accroître encore sa prospérité.

Le nouveau Bureau de Direction est ainsi composé :

M. A. Martin, réélu 1er vice-président.

M. L. Fréchet, réélu 2e vice-président.

M. A. E. de Montgaillard, réélu trésorier.

M. B. Hubert, réélu secrétaire.

*Conseillers.* — MM. E. Bernadet, E. Boudet, P. B. de Crèvecoeur, S. Durantel, A. Goblet, M. Helbronner, J. Hirtz, père ; J. Laurent, A. Pinoteau, A. F. Revol.

*Censeurs.* — P. François, L. Hirtz, M. Chevalier.

*Censeur suppléant.* — V. Rougier.

## LA DEMANDE D'AMIANTE.

The Amalgamated Asbestos Corporation, fait de considérables affaires. En vue de fournir à la demande de janvier et de février, mois pendant lesquels l'extraction est plus coûteuse, l'administrateur de la mine a été forcé de faire travailler les équipes jour et nuit.

Les travaux sont particulièrement actifs aux mines Beaver et King où ils se poursuivent sans interruption de minuit le dimanche à minuit le samedi.

## LES FARINES CANADIENNES

Les pays grands consommateurs de pain jettent les yeux sur les vastes plaines de l'Ouest canadien et en attendent de futurs approvisionnements de blé. Le Canada n'a qu'à poursuivre sa route en employant le plus possible les méthodes modernes agricoles et meunières, et il peut être sûr que la demande mondiale est de nature à absorber sa production.

L'agriculture canadienne se développe rapidement. Le blé de printemps canadien est très recherché par les diverses meuneries. Le Japon, qui consomme chaque jour plus de pain de froment, taxe la farine mais est obligé d'avoir recours au Canada dans une large mesure, pour ses approvisionnements. En Chine, également, la consommation du pain et de la farine s'est accrue considérablement et l'importation consiste presque exclusivement en farines. La demande de ces deux pays de l'Extrême-Orient est appelée chaque année à prendre de l'extension. Il est vrai que la Mandchourie va sous peu faire ses preuves comme pays à blé, mais il est certainement impossible qu'elle produise assez de blé pour nourrir l'immense population chinoise, et on doit noter que le blé mandchourien est plutôt de qualité inférieure. Vu ces circonstances, le Canada et l'Australie sont tout désignés pour approvisionner le marché extrême-oriental. De ces deux pays, c'est le Canada qui se développe le plus rapidement à tous les points de vue et, grâce aux gros marchés du Pacifique, il est assuré de trouver des débouchés constants pour ses surplus présents et futurs. Déjà les plus gros meuniers canadiens exportent des quantités considérables de farines sur l'Extrême-Orient. La Colombie Britannique développe ses moulins, et il s'est érigé récemment un établissement à Vancouver qui entend traiter avec la Chine et l'Amérique centrale. Les moulins situés à l'est des Montagnes Rocheuses exportent autant sur les contrées de l'Ouest que sur celles de l'Est, mais comme les terres productives de blé s'étendent vers l'Ouest, le Pacifique croît chaque jour au point de vue intérêt pour l'exportateur canadien. Il est évident que les deux villes d'Edmonton et de Calgary sont particulièrement bien placées comme débouchés de la production des prairies de l'Ouest. Il y a deux moulins à Calgary et un à Edmonton.

D'autre part, la construction du chemin de fer Grand-Tronc Pacifique a nécessité la création d'une ville nouvelle, Prince-Rupert, port de mer sur l'océan Pacifique et terminus du réseau, qui sera une porte ouverte sur les pays d'Extrême-Orient et facilitera considérablement les exportations de farine canadienne.

Les deux plus grands moulins du Canada ont une production journalière de 5,800 et de 4,400 quintaux. Ces moulins sont construits et nantis d'un outillage on ne peut plus moderne. Ils sont situés au centre de la production du blé de printemps, et n'ayant pas de facilité d'obtenir des blés d'hiver pour leurs mélanges, ils s'en tiennent uniquement aux blés du printemps et produisent invariablement un type unique de farine. En même temps que s'accroît la demande étrangère augmente également la

consommation indigène. L'effet le plus clair de l'immigration, cette année, se traduit par une augmentation d'un million d'acres livrés à la culture du blé dans le Nord-Ouest, mais le rendement additionnel de blé sera absorbé aisément. A de telles conditions, des moulins bien équipés sont assurés de réaliser de beaux bénéfices. De nombreux meuniers américains — avocats du libre-échange — désirent faciliter au blé canadien l'entrée des Etats-Unis, on peut facilement s'imaginer que les meuniers canadiens s'opposent à toute proposition de ce genre. Ils pensent avec juste raison qu'avec le développement de leur industrie, ce serait une calamité de voir leurs plus beaux blés absorbés par les moulins géants de Minneapolis, New-York et Buffalo. Si l'entrée du blé canadien aux Etats-Unis devient libre, ce blé sera employé dans une large mesure par les meuniers américains pour la production de farines mélangées, et le Canada perdrait le bénéfice de la réputation qu'il doit à la qualité unique et uniforme de son blé de printemps.

Les moulins de Québec et d'Ontario bornent principalement leurs opérations à la mouture du blé tendre d'hiver, quoique quelques-uns broient le blé de printemps. Ils exportent en grosses quantités sur l'Ecosse et l'Irlande. Le rendement à l'acre est plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis, le fait est dû indubitablement, d'abord à l'extraordinaire fertilité d'un sol vierge ou tout récemment mis en culture, et aussi à l'aide très efficace apportée par le Gouvernement canadien à l'agriculture, qui est regardée comme la source de la richesse nationale.

## LA MORUE DE TERRENEUVE

On a constaté depuis un certain nombre d'années, que la morue terreneuviennne concurrence le produit de l'industrie française sur les marchés méditerranéens.

Une notable partie de la morue de Terre-Neuve provenant des côtes du Labrador, nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt les très intéressants renseignements sur cette pêche et la préparation de ce poisson, ainsi que les pronostics sur la saison de pêche 1909 que nous extrayons d'une communication officielle de M. E. Genoyer, vice-consul de France à Terre-Neuve :

“ La pêche au Labrador ”, *Labrador voyage*, a toujours eu une influence considérable sur le résultat global de la campagne morutière de Terre-Neuve, non seulement à cause de la très grande importance de sa prise : bonne, elle dépasse 550,000 quintaux, c'est-à-dire presque la moitié de la capture totale d'une année moyenne ; mais encore parce qu'étant, jusqu'à un certain point, homogène, elle subit des fluctuations d'ensemble, tandis que l'autre moitié est fournie par des pêcheries diverses soumises souvent à des influences contraires et ainsi appelées parfois à se compenser.

Poursuivie le long d'une côte de 600 milles, cette pêche est pratiquée de deux façons distinctes qui, jusqu'à présent, ont envoyé sur les marchés du monde deux produits différents :

I. "*Shore Station*". — Les "*shore stations*" sont des établissements disséminés dans les baies du sud, sur une longueur de côtes d'environ 250 milles, depuis Battle-Harbour jusqu'à Furnavick. Ils appartiennent en général à des marchands terreneuvien habitant les ports secondaires de la colonie (outports). A Saint-Jean, les principaux négociants se désintéressent de plus en plus d'un mode de pêche qu'ils ne trouvent pas assez rémunérateur pour le propriétaire de l'exploitation.

Vers la fin de mai, dès que la désagrégation des glaces a rendu la navigation possible, les équipes de pêcheurs sont transportées par vapeurs ou voiliers dans les diverses "*station*". Il est rare que les éléments leur permettent de commencer la pêche aussitôt les préparatifs terminés : le plus souvent ils doivent attendre des jours, quelquefois des semaines, avant de pouvoir disposer les "*trappes*" qu'une trop grande hâte exposerait inutilement à être arrachées par la glace mouvante... Souvent aussi les engins fixés restent vidés. Que d'aléas ! C'est l'époque du capelan ; la morue au goût capricieux dédaigne les autres poissons dont elle s'est repue jusqu'alors ; friande du petit gade son congénère, elle le chasse ; celui-ci s'approche des côtes, pour pondre dans les eaux peu profondes, et entraîne derrière lui le redoutable adversaire, qui vient se faire prendre aux nasses terreneuviennes... la pêche sera bonne.

Parfois au contraire la saison s'avance, et le capelan n'apparaît pas ; pour des raisons inconnues, souvent sans doute à cause de la persistance des glaces près du rivage, il reste au large.

D'autres fois encore, quand cet habituel avant-coureur arrive, il est déjà trop tard ; la morue qui a eu le temps de s'en rassasier dans les eaux profondes, ne le suit plus.

Alors les pêcheurs déçus s'éloignent dans leurs doris pour essayer de la ligne ou du "*jigger*".... sans grand entrain, car ils savent déjà, qu'en dépit de leurs efforts, les trappes n'ayant pas donné, le résultat du "*voyage*", sera certainement médiocre.

*Préparation de la morue dans les "shore stations", Damp Labrador.* — La morue pêchée dans les "*shore stations*" du Labrador se différencie du reste de la prise terreneuvienne par son mode de préparation ; beaucoup plus fortement salée, elle est à peine séchée, ne restant exposée au soleil que deux à trois jours, au lieu de trois à quatre semaines. De là le nom de "*damp Labrador*" (Labrador humide) sous lequel, dès septembre, elle est expédiée directement des lieux de pêche sur les marchés de consommation.

Les expéditions se font en vrac par chargements complets de voiliers ou de vapeurs ; ceux-ci pouvant prendre de dix à douze mille quintaux, les autres environ trois mille.

Pendant la traversée la marchandise, qui est simplement isolée de tout contact extérieur par des couches d'écorce de bouleau, subit, du fait de l'absence d'emballage, une pression considérable qui lui fait perdre beaucoup de son humidité. Au débarquement elle doit présenter des analogies avec la morue française préparée à Fécamp et con-

nue sous le nom de morue lavée. C'est du moins ce que l'on suppose ici, la caractéristique du marchand terreneuvien étant de toujours croire sans jamais être sûr. Il ignore du reste en général, d'une façon bien surprenante, tout ce qui concerne les débouchés de ses produits, ayant pris l'habitude de s'en remettre aveuglément aux agents vendeurs de Liverpool et de Londres. Ceux-ci lui ont écrit à différentes occasions que les arrivages de "*damp*" en Espagne, Italie et Grèce étaient d'un placement difficile par suite de la concurrence du "*french lavé*". Il s'est contenté jusqu'à ces derniers temps de ces renseignements superficiels et ignore si sa marchandise est de qualité identique au produit français, à tout hasard la croit inférieure, mais s'est encore peu soucié d'en connaître la cause, afin d'y pouvoir remédier.

2. *Floaters.* — Des 550,000 quintaux de morues pêchées pendant une saison normale sur les côtes du Labrador seulement, 280,000 environ proviennent des "*shore stations*", l'autre moitié de la prise est capturée par les "*floaters*". Les "*floaters*" sont des goëlettes de petit tonnage, armées, soit à Saint-Jean, soit dans les "*outports*" de la colonie. Quelques-unes appartiennent à leur capitaine, pêcheur heureux qui a consacré ses économies à l'achat du bateau et à son équipement ; d'autres, moitié à un capitaine, moitié à un négociant qui a consenti à compléter la somme nécessaire à l'armement ; beaucoup, enfin, sont confiées par les marchands de Saint-Jean à des maîtres pêcheurs moins fortunés.

La pêche des "*floaters*" est identique à celle pratiquée dans les "*shore stations*"; les engins employés sont les trappes et à défaut les lignes et "*jigger*". Le seul avantage qu'ils aient sur les établissements fixes est de pouvoir choisir le long d'une côte de 600 milles, l'emplacement momentanément favorable. De plus, si le poisson reste au large, ils le vont chercher sans s'exposer aux dangers très réels qu'affrontent les pêcheurs du rivage en s'éloignant dans leurs doris.

Le succès des "*floaters*" n'est pas d'ailleurs pour cela plus certain ; il dépend aussi presque entièrement du rendement des trappes, et par conséquent, à vue humaine, du hasard !

*Préparation de la morue pêchée par les "floaters", "Shore cured Labrador".* — La morue pêchée par les floaters se prépare de la même manière que celle prise sur les côtes de Terre-Neuve : Moins salée que la "*damp Labrador*", elle reste en vrac sur les goëlettes jusqu'à leur retour dans les ports des baies de Conception, de la Trinité et de Bonavista ; elle est alors lavée et séchée à terre et devient la "*shore cured Labrador*" (Labrador préparée sur le rivage).

Les principaux marchés de consommation du "*shore cured Labrador*" sont : (1°) pour le poisson de petite taille (de 9 à 6 pouces), le Brésil, qui prend la bonne qualité, et les Antilles anglaises qui se contentent du produit inférieur ; (2°) pour le plus grand Cuba et Porto-Rico.

Le Portugal n'apprécie pas cette qualité de morue ; il en reçoit cependant une certaine quantité.

*Campagne de 1909.* — Au début de la campagne du Labrador, il y a quelques semaines, on assurait de différents côtés que cette année les errements habituels ne seraient pas suivis. A en croire ces informateurs ces "floaters" se proposaient de préparer une partie de leur prise en "damp Labrador". Les raisons données étaient que (1°), la pêche des "shore stations" s'annonçant comme mauvaise, les prix du "damp Labrador", tout en augmentant la consommation du sel, étaient beaucoup moins onéreuse que celle du "shore cured", par suite du peu de main-d'œuvre nécessaire par un séchage réduit; (2°) que le pêcheur échappant aux aléas et vexations du triage, était certain de vendre tout le poisson ainsi préparé à un prix uniforme.

Ce dernier motif seul, disait-on, suffirait pour décider bien des patrons terreneuvien, qui, l'année dernière, s'étaient considérés comme lésés par les exigences des trieurs à la solde des négociants, devenus subitement plus méticuleux dans la répartition par qualité, à cause de la mévente. N'ayant pas encore obtenu le vote d'une nouvelle loi sur le tri, les pêcheurs des goëlettes s'affranchiraient partiellement en contribuant aux envois directs de "morue humide" non choisie; ils feraient du "damp". Aussi, de toute façon, même si la pêche des "shore stations" continuait à être mauvaise, le "voyage" de cette qualité de Labrador dépasserait certainement la moyenne.

Une autre opinion voulait au contraire que les expéditions de "damp Labrador" soient cette année très minimes. Ses partisans faisaient ressortir combien il est douteux que les "floaters" changent leur mode habituel de préparation pour obtenir un produit à première vue moins rémunérateur.

Non seulement assuraient-ils, les "floaters" ne feront pas de "damp" et ramèneront toute leur capture pour être séché à Terre-Neuve, mais au Labrador même du "shore cured" sera préparé dans les "shore stations", car, le poisson manquant, les pêcheurs de la côte auront tout le temps de sécher complètement le peu qui a été pris; la quantité de "damp Labrador" sera insignifiante!

L'avenir dira lequel de ces avis est fondé, et si nos armateurs ont vraiment à craindre que la préparation du poisson "humide" se généralise. Pour cette année du moins, l'éventualité d'une surproduction de ce produit, peut être, sans doute, dès à présent, écartée par la certitude, déjà presque acquise, que le résultat global de la pêche sur les côtes du Labrador sera mauvaise.

Les nouvelles reçues à Saint-Jean, d'abord vagues, quelquefois contradictoires, deviennent ces derniers jours très catégoriques. Aujourd'hui encore le capitaine du vapeur postier confirme télégraphiquement l'insuccès général. Nulle part les trappes n'ont donné. Quand la fonte des glaces permit de fixer ces engins, il était déjà trop tard. En certains endroits de la côte la morue aurait pu être prise à la ligne dans les eaux profondes, mais l'appât fit le plus souvent défaut. Aussi les pêcheurs sont-ils réduits à se servir de "jigger". Dans ces conditions, la dizaine de jours, qui leur reste, avant le retour probable du mauvais temps, ne leur permettra pas de se rattraper.

L'échec des "shore stations" est, dès maintenant, certain.

D'aucuns conservent l'espoir que le sort des "floaters" sera plus favorable. Ne pouvant utiliser leurs trappes au sud, la plupart d'entre eux sont partis vers le nord. De ceux-ci on n'a encore aucune nouvelle. Auront-ils trouvé des conditions meilleures, ainsi que veulent le croire les optimistes? C'est parfaitement possible!... cependant, aucune indication ne permettant encore de le présumer, il paraît plus naturel de s'attendre au contraire à un résultat médiocre, peu différent de celui obtenu au sud.

La grande majorité des négociants armateurs de Saint-Jean ne conservent d'ailleurs plus d'illusions et prévoient que la prise totale du Labrador sera inférieure à la plus faible qui ait été enregistrée depuis bien des années. Ils estiment qu'à ce jour celle des établissements côtiers ne dépasse pas 80,000 quintaux. Les goëlettes peuvent revenir chargées, les "shore stations" faire, avant la clôture, des captures exceptionnelles; il n'est, dit-on, plus temps: la saison est trop avancée et la marge déjà trop grande pour que les 550,000 quintaux habituels soient atteints.

La moyenne annuelle des exportations de morue terre-neuvienne est d'environ 1,320,000 quintaux (de 80 kilos 848), qui sont fournis par les pêcheurs de la côte, du Labrador, et des bancs à peu près dans les proportions suivantes:

Labrador, "damp" .. . . .	280,000	quintaux.
"    "    "    "    "    "    "	270,000	"
Côtes terre-neuviennes. . . . .	680,000	"
Bancs. . . . .	90,000	"
Prise totale. . . . .	1,320,000	quintaux.

Le tableau suivant donne la moyenne des exportations annuelles de "damp Labrador" depuis 1860.

Périodes	Quantités en quintaux	Valeur en dollars
De 1860 à 1864. . . . .	192,057	
De 1874 à 1877. . . . .	300,854	
De 1878 à 1882. . . . .	371,681	
De 1885 à 1889. . . . .	216,434	
De 1890 à 1894. . . . .	257,314	
De 1895 à 1899. . . . .	221,150	
De 1900 à 1904. . . . .	219,948	
De 1904 à 1905. . . . .	342,219	1,237,329
1906. . . . .	250,887	1,030,432
1907. . . . .	289,493	1,013,227
1908. . . . .	288,836	779,858

Voici comment se sont répartis sur les divers marchés de consommation les 288,836 quintaux de "damp Labrador" exportés pendant la campagne 1907-1908:

	Quantités	Valeur
Gibraltar (pour être dirigés sur des ports méditerranéens) . . . . .	211,547	571,175.95
Italie . . . . .	31,179	84,183.10
Grande-Bretagne . . . . .	30,866	83,339.55
Espagne . . . . .	12,594	34,003.80
Canada . . . . .	2,650	7,155.00
Total . . . . .	288,836	779,858.40

Les quantités de "shore cured Labrador" ne sont jamais exactement connues. Apporté à Terre-Neuve pour y être séché, ce poisson est souvent mélangé à celui pêché sur les côtes de l'île, il ne fait pas l'objet de statistiques spéciales.

## ÇA ET LA

### L'Émigration au Canada

Le total des émigrants arrivés au Canada durant le mois d'août se chiffre à 15,387 contre 10,082 pour le même mois l'an dernier. 8,024 sont arrivés des États-Unis, ou une augmentation de 17 p. c. sur le total du mois d'août 1908. Les émigrants qui ont débarqué sur notre sol des navires venant d'outre-mer se chiffrent à 7,363, ce qui représente une augmentation de 36 p. c. sur le même mois de l'année dernière qui nous apporte seulement 5,398 nouveaux citoyens. Pendant les cinq premiers mois de l'année fiscale 1909 105,636 émigrants sont entrés au Canada, contre 90,385 pour la même période en 1908, ce qui représente une augmentation de 17 pour cent.

\* \* \*

On vient de découvrir dans la région de la Rivière de la Paix dans l'Alberta, sur les limites de la Colombie Anglaise, d'importants gisements de charbon bitumineux d'excellente qualité pouvant produire 80 p. c. de coke.

Les gisements s'étendent, dit-on, sur une superficie de 10,000 acres. Ils ont été découverts par un syndicat dont font partie plusieurs capitalistes de l'Est du Canada, que M. R. Brutinel représente à Edmonton.

\* \* \*

### La récolte du raisin de Malaga

Les rapports provenant des régions vignobles de la province de Malaga indiquent qu'en raison de la température défavorable, le raisin mûrit lentement, et que les vendanges n'auront lieu que trois semaines après leur date normale.

Les indications recueillies vers le milieu de septembre permettaient d'espérer que la récolte serait égale en quantité à celle de l'année précédente, mais on redoutait les pluies d'automne qui surviennent généralement vers la mi-septembre et qui peuvent influencer considérablement sur le rendement. Le prix, croit-on, restera égal à celui du début de la saison 1908, quoique la récolte de 1908 soit

entièrement consommée et qu'on s'attende à une bonne demande.

L'exportation totale des raisins de Malaga en 1906 était d'environ 5,200,000 kilogrammes ; en 1907, elle atteignait 6,800,000 kilog., pour retomber en 1908 à 5,661,000 kilog. D'après les statistiques espagnoles, les principaux pays consommateurs de ce fruit sont : la Grande-Bretagne, qui en a importé en 1908, 1,180,000 kilog., la France, 1,115,000 kilog., Cuba, 720,000 kilog., le Danemark 512,000 kilog., l'Argentine 476,000 kilog., la Belgique 415,000 kilog., l'Allemagne 350,000 kilog. Des quantités moindres sont aussi exportées en Hollande, au Canada, en Norvège, en Portugal et en Italie. Quant aux États-Unis, leurs importations de raisin de Malaga diminuent progressivement. En 1906, elles représentaient une valeur de \$190,429, en 1907, elles n'accusaient plus que \$163,851, et enfin en 1908, elles descendaient à \$113,893.

\* \* \*

### La récolte des pommes en Nouvelle-Écosse

Les vergers de la Nouvelle-Écosse (l'une des neuf provinces composant la Puissance du Canada), donneront cette année une récolte d'environ 600,000 barils de pommes, soit 110,000 barils de moins que l'an dernier. On attribue cette diminution à la sécheresse de l'été. Il y a quelques années, la production avait atteint 750,000 barils.

Les exportations de l'année dernière ont été de 615,000 barils ; on estime que, cette année, 500,000 barils de pommes seront expédiés en Grande-Bretagne, au prix de \$3 par baril, en augmentation sur les cours de 1908.

Les exportations de pommes en barils pendant la semaine finissant le 25 septembre ont été comme suit :

A Glasgow . . . . .	15,072
A Manchester . . . . .	1,057
A Londres . . . . .	200
A Bristol . . . . .	488
A Liverpool . . . . .	16,672
	33,439

La semaine correspondante de l'an dernier, les exportations avaient été de 19,725 barils.

\* \* \*

### Le trust de la chaussure

Décidément la mode est aux fusions et aux trusts ; c'est presque une maladie qui menace de sévir à l'état épidémique, heureusement que cette épidémie d'unions de toutes sortes ne menace la vie de personne, et doit, au contraire de toutes les maladies, être considérée comme un bienfait.

Après le trust de la carrosserie, de l'acier, du ciment, de la bière et j'en passe, voilà qu'on nous annonce le trust de la chaussure. Trois des principales fabriques de feutres pour chaussures du Canada, se sont unies et fondues en une seule à Berlin, Ont. La nouvelle compagnie, qui a un capital de \$2,000,000, a pris le nom de "Canadian Consolidated Felt Co."

## Le cuivre dans le monde

La production du cuivre, dans le monde, s'est élevée, chiffres ronds, en 1907, à 723,000 et en 1908 à 761,000 tonnes métriques. Cette dernière production se décompose comme suit :

	Tonnes métriques
Allemagne.. . . . .	20,523
Australasie.. . . . .	40,123
Autriche-Hongrie .. . . . .	1,700
Bolivie .. . . . .	2,540
Canada .. . . . .	24,391
Cap de Bonne-Espérance .. . . . .	6,990
Chili.. . . . .	38,927
Cuba .. . . . .	2,966
Espagne et Portugal.. . . . .	53,425
Etats-Unis.. . . . .	430,099
Italie.. . . . .	3,022
Japon.. . . . .	44,700
Mexique .. . . . .	38,190
Norvège.. . . . .	9,337
Pérou (Evaluation).. . . . .	22,240
République Argentine .. . . . .	226
Royaume-Uni (env. 570 tonnes).. . . . .	?
Russie.. . . . .	16,821
Suède.. . . . .	2,032
Terre-Neuve.. . . . .	1,453
Turquie.. . . . .	1,068
Total.. . . . .	760,773

Le cuivre provenant des Etats-Unis représenterait ainsi bien près de 60 pour 100 de la production mondiale.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Nous apprenons le décès de M. Auguste-Henri Dallemagne, qui fut consul général de France au Canada. Agé de 57 ans seulement, M. Dallemagne est décédé à Smyrne, où il exerçait ses fonctions consulaires.

Quoique ayant été titulaire du poste de Montréal durant environ quinze mois, M. Dallemagne n'est resté parmi nous que pendant un trimestre, car sa présence était nécessaire à Paris, en 1907, quand s'y élaborait le nouveau tarif franco-canadien, dont il fut l'un des instruments.

Son court passage au milieu de nous ne lui avait pas permis de se créer de solides amitiés parmi la colonie française de Montréal ; néanmoins il avait acquis beaucoup de sympathies, et sa fin prématurée est vivement ressentie par tous ceux qui l'ont connu ici.

\* \* \*

Après Reims, Brescia, Berlin, Juvisy, etc, Montréal aura-t-il sa semaine d'aviation ?

Des industriels qui, dit-on, sont intéressés dans la fabrication et la vente des aéroplanes Blériot ont offert à la municipalité de Montréal d'effectuer des exhibitions de vol en aéroplane en 1910. Mais jusqu'ici le conseil municipal montréalais n'a pris aucune décision à cet égard.

\* \* \*

Nous apprenons la constitution de la Chambre de Commerce de l'Ouest Britannique (comprenant Liverpool,

Manchester, Leeds, Bradford, Birmingham, etc.), dont les bureaux sont situés à Liverpool, 51, South John Street. Nous sommes persuadés que cette Chambre de Commerce, dont la juridiction s'étend sur les centres manufacturiers les plus importants de l'Angleterre, sera un très sérieux facteur d'accroissement des relations commerciales entre la France et la Grande-Bretagne, et nous lui souhaitons de rapides progrès.

\* \* \*

Sous le haut patronage de M. Emile Loubet, ancien président de la République, un comité s'est formé à Paris pour l'érection dans la capitale, d'un monument "A nos gloires nationales", destiné à honorer et à perpétuer le souvenir des Français morts aux colonies et dans les expéditions loitannes.

Une liste de souscription est déposée aux bureaux de notre Chambre, à la disposition des personnes qui voudraient s'associer à cette œuvre.

\* \* \*

L'honorable L. P. Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries, vient de faire, à bord du "Lady Grey", son inspection annuelle du Saint-Laurent, notre grande route fluviale.

Il était accompagné dans sa visite de toutes les sommités de la navigation maritime. On remarquait, notamment : MM. Geo. W. Stephens, président de la Commission du Port de Montréal ; J. R. Binning, de la ligne Manchester ; D. Campbell, de la ligne Elder-Dempster ; A. McKenzie, de la Dominion Coal Co. ; James Thorn, de la White-Star Dominion ; capitaine Reford, des lignes Donaldson et Thomson ; W. A. Wainwright, de la ligne Allan ; Cowie, ingénieur en chef de la Commission du Port de Montréal ; Torneret, ingénieur du ministère de la Marine ; F. Robertson, du Board of Trade ; I. Préfontaine, président de la Chambre de Commerce canadienne-française de Montréal ; R. A. Viillard, agent du ministère pour le district de Montréal ; Geo. Morriset, secrétaire du ministre, etc., etc.

Notre Chambre était représentée par M. A. F. Revol, notre secrétaire, qui nous soumettra un rapport sur cet intéressant voyage, à l'une de nos prochaines séances.

\* \* \*

La production du tabac en feuilles au Canada, pendant l'année 1908, s'est élevée à 11,266,732 livres (*il s'agit de livres anglaises, de 454 grammes*), dont 7,655,975 livres récoltées dans la province de Québec, et 3,503,739 livres récoltées dans la province d'Ontario.

La valeur du tabac à pipe, des cigares, cigarettes, et du tabac à priser manufacturés dans 155 établissements en 1908, atteignit \$15,274,923. Les importations de tabac non manufacturé, se sont élevées, pendant la même année, à \$3,385,348, dont \$3,247,429 venant des Etats-Unis. Quant au tabac manufacturé, il en a été importé 772,013 livres, évaluées à \$848,300, venant également des Etats-Unis, pour la presque totalité.

En 1869, la consommation du tabac au Canada, par tête d'habitant, était de 1.755 livre ; elle est maintenant de 2.257 livres.